



Berne, le 19 mars 2019

OUI à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) le 19 mai 2019 Argumentaire (version courte)

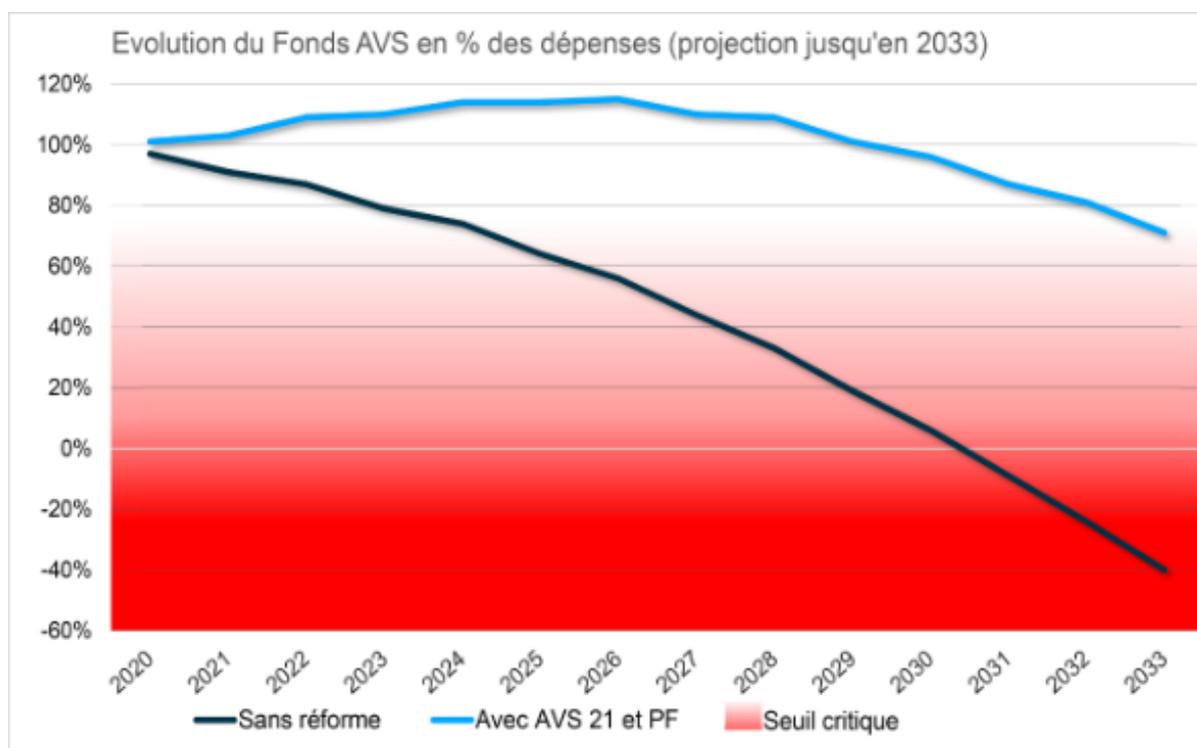
<https://www.sp-ps.ch/fr/campagnes/votations-du-19-mai/oui-la-reforme-fiscale-et-au-financement-de-lavs-rffa>

Nous soutenons la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) pour les raisons suivantes :

1. L'AVS sera renforcée
2. Les multinationales et les grands actionnaires seront imposés davantage
3. Sans cette réforme, le risque d'une augmentation de l'âge de la retraite et d'une concurrence fiscale chaotique entre les cantons existe

1. Renforcement de l'AVS

En raison de l'allongement de l'espérance de vie et de l'arrivée des baby-boomers à l'âge de la retraite, l'AVS présente un déficit de financement croissant. La situation financière de l'AVS se détériore depuis dix ans, et, depuis 2014, la balance de l'AVS est négative : les cotisations des assurés et des financements publics ne suffisent plus à financer les rentes actuelles. Si aucune mesure n'est prise, la couverture du fonds AVS s'amenuisera de plus en plus dans les années à venir. Cette lacune doit être comblée pour assurer la viabilité de l'AVS à long terme.





Le PS veut combler cet écart au moins, tout du moins le limiter durant un certain temps, par un financement supplémentaire et non par un relèvement de l'âge de la retraite ou par une réduction des rentes. Avec RFFA, la Suisse gagnerait environ 7 ans pour développer une réforme des rentes juste et équilibrée. Selon le rapport de la consultation AVS21, le déficit de financement entre 2021 et 2030 est de 53 milliards. RFFA réduit cet écart à 23 milliards. En d'autres termes : RFFA couvrirait environ 57 % des besoins de financement.

Grâce à la pression du PS et au compromis que représente RFFA, un financement supplémentaire de 2 milliards de francs par année pourra être atteint :

- 1,2 milliard de francs ont pu être obtenus grâce à une augmentation des cotisations salariales. Les retenues AVS pour les salariés et les employeurs augmentent chacune de 0,15 point.
- Les contributions de la Confédération sont augmentées de 800 millions de francs. Celles-ci sont financées par les impôts fédéraux directs ou les taxes sur la valeur ajoutée (TVA).

Ce financement supplémentaire renforcera l'AVS, l'institution sociale la plus aboutie et la plus solidaire de Suisse. Son mécanisme de financement est aussi ingénieux que social : les rentes sont plafonnées, mais pas les cotisations. Cela signifie que, plus quelqu'un gagne de l'argent, plus sa contribution à notre fonds de solidarité est élevée. Avec un financement assuré par des cotisations salariales, 92 % de la population reçoit plus qu'elle ne cotise. L'AVS conduit donc directement à une plus juste redistribution des richesses dans notre société. Et elle protège les personnes à la retraite du risque de tomber dans la précarité.

En l'absence de ce financement supplémentaire et au des forces politiques actuellement en présence, un financement équilibré de l'AVS ne serait possible qu'en augmentant l'âge de la retraite et en réduisant les rentes.

2. Imposition plus élevée pour les multinationales et les grands actionnaires

Par le passé, la Suisse a attiré de nombreuses multinationales grâce aux privilèges fiscaux. Ces dernières sont donc imposées à un taux nettement inférieur à celui des sociétés suisses actives dans notre pays. Ces privilèges fiscaux sont désormais interdits sur le plan international et seront enfin abolis grâce à RFFA. Cela signifie que, à l'avenir, les grandes entreprises seront imposées de la même manière que les PME suisses. Dans ce projet, des taux d'imposition réduits ne seront possibles que pour les bénéfices tirés de brevets et des déductions plus élevées seront autorisées pour les frais de recherche et de développement. Il s'agit d'allègements fiscaux reconnus à l'échelle internationale. L'objectif est de fournir des incitations fiscales pour la production de biens « de haute qualité » en Suisse et de préserver les emplois. Par conséquent, les sociétés de commerce international, et les sociétés de produits de base en particulier, qui ne peuvent pas réclamer de telles déductions, seront soumises à une imposition plus importante avec RFFA. Dans le même temps, l'imposition des revenus des dividendes des grands actionnaires au niveau fédéral sera majorée de 50 % à 70 %.



3. Sans cette réforme, le risque d'une augmentation de l'âge de la retraite et d'une concurrence fiscale chaotique entre les cantons se renforcerait

Des réformes s'imposent d'urgence dans le domaine de l'AVS et de la fiscalité des entreprises. Le financement supplémentaire de deux milliards de francs par an renforcera l'AVS. La proposition fiscale éliminera les privilèges fiscaux interdits et permettra aux cantons d'adapter leur système fiscal en conséquence. La Confédération met 1 milliard de francs à la disposition des cantons pour amortir l'impact des réductions d'impôts cantonaux.

Si la proposition RFFA est rejetée, le risque de désordre et de chaos est réel. Pour l'AVS, cela signifierait un manque de deux milliards de francs par an. La majorité bourgeoise au Parlement cherchera à combler cet écart par un relèvement de l'âge de la retraite et une réduction des prestations.

Si RFFA est rejetée, les cantons devront mettre en œuvre eux-mêmes la réforme fiscale. Comme la péréquation financière entre les cantons n'est pas garantie, les cantons riches pourraient réduire davantage leurs impôts que les cantons pauvres. Les cantons utiliseraient tous les moyens à leur disposition pour conserver leurs multinationales (contribuables et emplois). Sans règle, il en résulterait une concurrence fiscale exacerbée entre les cantons. Sans RFFA, l'imposition des dividendes ne serait pas augmentée et les autres corrections (principe de l'apport en capital, mesures internationalement reconnues) n'auraient plus de base juridique.